

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL



COMMUNIQUE DE PRESSE



Alger, le 5 octobre 2022

Clôture officielle du Jumelage Institutionnel financé par l'Union européenne, dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A, lancé entre la Direction de la protection des végétaux et des Contrôles Techniques (DPVCT) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et un consortium franco-italien constitué du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA) de la République Française et du Ministère des Politiques Agricoles, Alimentaires, Forestières et du Tourisme (MIPAAFT) de la République d'Italie,

Ce séminaire sera présidé par Monsieur **Hamid BENSAD**, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en présence des représentants de la Délégation de l'Union européenne en Algérie, de l'Ambassade de France et d'Italie, du Ministère des Affaires Etrangères ainsi que celle du Directeur National et les membres du Programme P3A, en charge de la gestion des Jumelages.

Ce jumelage qui a débuté en mai 2019 et qui a duré trente-deux (32) mois avait pour objectifs non seulement d'améliorer et de renforcer les systèmes de contrôle des végétaux et des produits végétaux afin d'en faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'international, mais aussi de mettre en place une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques en vue de renforcer :

- La capacité de contrôle des services phytosanitaires pour les rapprocher des standards européens et internationaux et leur mise sous assurance qualité selon la norme NA ISO/CEI 17020 (NA 13001),
- La fiabilité des résultats d'analyse des laboratoires de l'INPV et du CNCC par la mise en place d'un système d'assurance qualité selon la norme NA ISO/CEI 17025 (NA 13012),
- L'harmonisation progressive de la réglementation nationale en matière de contrôles et normes phytosanitaires et phytotechniques avec la réglementation européenne
- La préparation des services phytosanitaires et des structures d'appui (INPV et CNCC) à la mise en place d'un système d'information.

Financé à hauteur **de 1 290 000 euros (€)** par l'Union européenne (UE), ce jumelage a permis d'effectuer (02) visites d'études en France sur les sites d'Anger, Nancy, Montpellier et Clermont Ferrand.

Il a en outre mobilisé des Experts Français et Italiens pour mener à bien d'importantes activités dont l'amélioration du cadre légal et réglementaire, le renforcement des capacités des services de la protection des végétaux et des Contrôles Techniques en matière de contrôle d'analyse aux laboratoires,...etc.

Grâce à ce jumelage, la direction de la protection des végétaux et des Contrôles Techniques, a déclenché une dynamique de mise en conformité de ses activités avec les normes et les pratiques internationales.



Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Programme financé par l'Union Européenne géré par le Ministère du Commerce
et de la Promotion des Exportations